

Madame la Proviseure

à

Madame, Monsieur le/la Principal(e)

Aix-en-Provence, le 10 Janvier 2020

Le Proviseur

Dossier suivi par :

04 42 93 87 00

Fax

04 42 93 56 82

Mél.

Ce.0130001f

@ac-aix-marseille.fr

B.P 60010

13181 Aix-en-Provence

cedex 5

www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr

Objet : SECONDE EUROPEENNE ALLEMAND

Une section européenne ALLEMAND (LVA ou LVB) existe au lycée Emile Zola et est proposée dès la classe de 2de.

Cette section est ouverte à tout élève germaniste LVA ou LVB dès lors que ses résultats scolaires et sa motivation le permettent, qu'il ait suivi ou non un parcours de section européenne au collège.

Spécificité de l'enseignement :

LVA : 4 h d'allemand + 1h d'histoire-géographie en allemand

LVB : 3.5h d'allemand + 1h d'histoire-géographie en allemand

Après la classe de seconde la poursuite de cette section linguistique sera assurée dans la cadre d'un baccalauréat général.

Je vous remercie de me communiquer avant le **30 avril 2020 (dernier délai)** les dossiers des élèves intéressés composés des pièces suivantes :

- lettre de demande et de motivation de l'élève pour la section
- Imprimé « Section Européenne » ci-joint rempli par les professeurs d'allemand, d'histoire-géographie et vous-même
- les deux bulletins de l'année en cours
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse de l'élève

Le dossier d'orientation et d'affectation doit être rempli en parallèle. L'élève doit obtenir une décision d'orientation vers une « seconde GT ».

Cette section euro, au nombre de place limité, doit figurer en 1^{ère} position parmi les vœux formulés. Les candidats hors secteur doivent remplir une demande de dérogation (cocher la case « Elève devant suivre un parcours scolaire particulier » et la case « Elève dont le domicile est situé en limite de secteur » si c'est le cas).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Elisabeth PORTIGLIATTI